



AWP Health & Life SA, agissant par l'intermédiaire de sa succursale irlandaise, est une société anonyme régie par le code des assurances. No. 401 154 679 RCS Bobigny, France. Succursale irlandaise enregistrée auprès du bureau d'enregistrement des sociétés irlandaises (Irish Companies Registration Office), numéro d'enregistrement : 907619. Adresse : 15 Joyce Way, Park West Business Campus, Nangor Road, Dublin 12, Irlande. AWP Health & Life SA exerce sous la dénomination commerciale d'Allianz Care et Allianz Partners. Indigo Expat est un produit conçu et piloté en exclusivité par Assurances et Conseils Moncey.

Indigo Expat CFE

Tableau des Garanties – complémentaire CFE

Veillez noter que ces couvertures sont uniquement disponibles pour les particuliers qui sont expatriés depuis la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse ou Monaco. Ces couvertures ne sont pas disponibles pour les personnes qui résident en Suisse ou au Royaume-Uni. Pour le Royaume-Uni, nous vous invitons à consulter les assurances Indigo Expat UK.

Ce contrat d'assurance santé internationale réservé aux particuliers comprend trois niveaux de couverture au choix, comprenant une Formule Hospitalisation, une formule Médecine courante et une formule Dentaire. Elles ne peuvent être vendues séparément. Deux options sont également disponibles en complément des garanties proposées : la formule Évacuation et Rapatriement et la formule Maternité. Une franchise peut également être sélectionnée pour la Médecine courante.

Les plafonds exprimés dans le tableau des garanties représentent la somme totale conjointement remboursée par la CFE et Allianz Care. Si les frais assurés ne sont pas couverts par la CFE, nous fournirons une couverture au premier euro selon les conditions générales de votre couverture. En tant qu'affilié(e) à la CFE, vous devez en suivre les réglementations, même en cas d'affectation à l'étranger. Votre couverture peut être réduite si vous ne suivez pas certaines règles, et vous ne recevrez qu'un remboursement partiel de vos dépenses médicales.

Un formulaire d'entente préalable est requis pour les garanties hospitalières¹ et peut être nécessaire pour d'autres garanties², comme indiqué dans les tableaux suivants. Reportez-vous à la note 2 de la section « Notes » pour de plus amples informations.

Indigo Expat : Formules Hospitalisation

Garanties Hospitalisation	Indigo Expat CFE 80	Indigo Expat CFE 90	Indigo Expat CFE 100
Plafond global	1 500 000 €/ 2 125 000 \$/1 650 000 CHF	1 500 000 €/ 2 125 000 \$/1 650 000 CHF	1 500 000 €/ 2 125 000 \$/1 650 000 CHF
Garanties hospitalières¹ - voir la note 2 sur l'entente préalable pour plus d'informations			
Chambre d'hôpital ¹	Particulière, jusqu'à 300 €/420 \$/330 CHF par jour Semi-privée, 100 % des frais réels	Particulière, jusqu'à 350 €/500 \$/385 CHF par jour Semi-privée, 100 % des frais réels	Particulière, jusqu'à 400 €/560 \$/440 CHF par jour Semi-privée, 100 % des frais réels
Soins intensifs ¹	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Médicaments soumis à prescription médicale et matériel ¹ (hospitalisation et soins de jour uniquement) (Médicaments pour lesquels une ordonnance déléguée par un médecin est légalement nécessaire pour l'achat)	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Chirurgie, incluant anesthésie et bloc opératoire ¹	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Médecin et thérapeute ¹ (hospitalisation et soins de jour uniquement)	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Appareils et matériel chirurgicaux ¹	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Analyses et examens médicaux ¹ (hospitalisation et soins de jour uniquement)	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Greffe d'organe ¹	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Psychiatrie et psychothérapie ¹ (hospitalisation et soins de jour uniquement) (délai de carence de 10 mois)	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Frais de séjour d'un parent accompagnant un enfant assuré de moins de 18 ans à l'hôpital ¹	30 €/40 \$/33 CHF par jour, 30 jours max.	40 €/55 \$/44 CHF par jour, 30 jours max.	50 €/70 \$/55 CHF par jour, 30 jours max.
Soins dentaires d'urgence avec hospitalisation	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Autres garanties - voir la note 2 sur l'entente préalable pour plus d'informations			
Hospitalisation de jour ²	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Dialyse rénale ²	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Chirurgie ambulatoire ²	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Soins à domicile ou dans un centre de convalescence ² (immédiatement après ou en remplacement d'une hospitalisation)	2 500 €/3 550 \$/2 750 CHF	2 500 €/3 550 \$/2 750 CHF	2 500 €/3 550 \$/2 750 CHF
Rééducation ² (hospitalisation, soins de jour et médecine courante : doit commencer dans les 14 jours suivant la sortie d'hôpital après la fin d'un traitement médical/chirurgical pour une maladie/condition aiguë)	2 500 €/3 550 \$/2 750 CHF	2 650 €/3 760 \$/2 915 CHF	2 750 €/3 900 \$/3 000 CHF
Transport local en ambulance	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels

Indigo Expat : Formules Hospitalisation

Garanties Hospitalisation	Indigo Expat CFE 80	Indigo Expat CFE 90	Indigo Expat CFE 100
Soins d'urgence en dehors de la zone de couverture (pour des déplacements d'une durée maximum de six semaines)	100 %, 42 jours max.	100 %, 42 jours max.	100 %, 42 jours max.
Scanographie et IRM (hospitalisation et médecine courante)	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Autres garanties - voir la note 2 sur l'entente préalable pour plus d'informations			
Tomographie ² et scanographie-tomographie ² (hospitalisation et médecine courante)	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Oncologie ² (hospitalisation, soins de jour et médecine courante)	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
- Achat d'une perruque, d'un soutien-gorge prothétique et autres prothèses externes à des fins esthétiques	200 €/280 \$/220 CHF durant la vie de l'assuré	200 €/280 \$/220 CHF durant la vie de l'assuré	200 €/280 \$/220 CHF durant la vie de l'assuré
Somme forfaitaire en cas d'hospitalisation (par nuit) (en cas de gratuité du traitement)	150 €/210 \$/165 CHF, jusqu'à 25 nuits	150 €/210 \$/165 CHF, jusqu'à 25 nuits	150 €/210 \$/165 CHF, jusqu'à 25 nuits
Soins d'urgence sans hospitalisation (en cas de dépassement du plafond, les frais supplémentaires seront éventuellement pris en charge dans le cadre d'une formule Médecine courante)	750 €/1 050 \$/825 CHF	750 €/1 050 \$/825 CHF	750 €/1 050 \$/825 CHF
Soins dentaires d'urgence sans hospitalisation (en cas de dépassement du plafond, les frais supplémentaires seront éventuellement pris en charge dans le cadre d'une formule dentaire)	750 €/1 050 \$/825 CHF	750 €/1 050 \$/825 CHF	750 €/1 050 \$/825 CHF
Soins palliatifs ²	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Soins de longue durée ²	100 %, 90 jours max. pour toute la vie	100 %, 90 jours max. pour toute la vie	100 %, 90 jours max. pour toute la vie

Indigo Expat : Formules Médecine courante

Veillez sélectionner l'une des formules Médecine courante ci-dessous.

Franchise applicable à la formule Médecine courante

Veillez noter qu'une franchise facultative applicable à la formule Médecine courante peut être sélectionnée pour vous permettre de réduire le montant de votre prime. Lorsqu'elle est sélectionnée, cette franchise s'applique par personne, par année d'assurance et à toutes les garanties de la formule Médecine courante.

Franchise facultative	Choix 1	Choix 2
applicable à la formule Médecine courante	Aucune franchise	500 €/700 \$/550 CHF de franchise

Garanties de la formule Médecine courante

Garanties Médecine courante	Indigo Expat CFE 80	Indigo Expat CFE 90	Indigo Expat CFE 100
Plafond global	Aucun plafond	Aucun plafond	Aucun plafond
Garanties Médecine courante			
Médecins généralistes et médicaments soumis à prescription médicale (médicaments pour lesquels une ordonnance délivrée par un médecin est légalement nécessaire pour l'achat)	80 % des frais réels	90 % des frais réels	100 % des frais réels
Médecins spécialistes	80 % des frais réels, jusqu'à 180 €/250 \$/200 CHF par visite	90 % des frais réels, jusqu'à 190 €/265 \$/210 CHF par visite	100 % des frais réels, jusqu'à 200 €/280 \$/220 CHF par visite
Analyses et examens médicaux	80 % des frais réels	90 % des frais réels	100 % des frais réels
Vaccinations	80 % des frais réels	90 % des frais réels	100 % des frais réels
Chiropraxie, ostéopathie, homéopathie, médecine traditionnelle chinoise, acuponcture et podologie (max. 12 séances par pathologie par consultation de chiropracteur et max. 12 séances par pathologie par consultation d'ostéopathe, dans la limite du plafond de garantie)	80 % des frais réels, jusqu'à 350 €/500 \$/385 CHF	90 % des frais réels, jusqu'à 360 €/510 \$/400 CHF	100 % des frais réels, jusqu'à 375 €/525 \$/415 CHF
Consultations prescrites de kinésithérapeute, d'orthophoniste, d'orthoptiste et d'ergothérapeute ²	80 % des frais réels, 15 visites max	90 % des frais réels, 18 visites max	100 % des frais réels, 20 visites max
Traitement de l'infertilité (délai de carence de 18 mois)	80 % des frais réels, jusqu'à 1 500 €/2 125 \$/1 650 CHF	90 % des frais réels, jusqu'à 1 500 €/2 125 \$/1 650 CHF	100 % des frais réels, jusqu'à 1 500 €/2 125 \$/1 650 CHF
Psychiatrie et psychothérapie (délai de carence de 18 mois)	80 % des frais réels, 10 visites max.	90 % des frais réels, 10 visites max.	100 % des frais réels, 15 visites max.
Équipement médical prescrit	80 % des frais réels, jusqu'à 1 000 €/1 400 \$/1 100 CHF	90 % des frais réels, jusqu'à 1 000 €/1 400 \$/1 100 CHF	100 % des frais réels, jusqu'à 1 000 €/1 400 \$/1 100 CHF

Garanties de la formule Médecine courante

Garanties Médecine courante	Indigo Expat CFE 80	Indigo Expat CFE 90	Indigo Expat CFE 100
Lunettes prescrites, lentilles de contact prescrites et correction visuelle au laser, y compris les examens des yeux	80 % des frais réels, jusqu'à 475 €/665 \$/525 CHF	90 % des frais réels, jusqu'à 500 €/700 \$/550 CHF	100 % des frais réels, jusqu'à 535 €/745 \$/590 CHF
Bilans de santé et bien-être, y compris les examens de dépistage de maladies. Ces bilans se limitent aux examens suivants : <ul style="list-style-type: none"> Examen physique Prise de sang (formule sanguine complète, analyse biochimique, bilan lipidique, fonction thyroïdienne, fonction hépatique, fonction rénale). Examen cardiovasculaire (examen physique, tension artérielle, électrocardiogramme) Examen neurologique (examen physique) Dépistage de cancer <ul style="list-style-type: none"> Frottis cervico-utérin annuel Mammographie (tous les deux ans pour les femmes de 45 ans ou plus, ou moins si antécédents familiaux) Examen de la prostate (tous les ans pour les hommes de 50 ans ou plus, ou moins si antécédents familiaux) Coloscopie (tous les cinq ans pour les assurés de 50 ans ou plus, ou 40 ans ou plus en cas d'antécédents familiaux) Test annuel de recherche de sang occulte dans les selles Ostéodensitométrie (tous les cinq ans pour les femmes de 50 ans ou plus) Bilan de santé pour enfant (pour un enfant dont l'âge n'excède pas six ans et limité à 15 visites durant la vie de l'assuré) 	80 % des frais réels, jusqu'à 350 €/500 \$/385 CHF	90 % des frais réels, jusqu'à 375 €/525 \$/415 CHF	100 % des frais réels, jusqu'à 400 €/560 \$/440 CHF

Indigo Expat : Formule Dentaire

Garanties dentaires	Indigo Expat CFE 80	Indigo Expat CFE 90	Indigo Expat CFE 100
Soins dentaires	} 80 % des frais réels, jusqu'à 2 750 €/3 900 \$ /3 000 CHF	} 80 % des frais réels, jusqu'à 2 750 €/3 900 \$ /3 000 CHF	} 80 % des frais réels, jusqu'à 2 750 €/3 900 \$ /3 000 CHF
Chirurgie dentaire			
Périodontie			
Soins d'orthodontie et prothèses dentaires (délai de carence de 10 mois)	80 % des frais réels, jusqu'à 1 500 €/2 125 \$/1 650 CHF	80 % des frais réels, jusqu'à 1 500 €/2 125 \$/1 650 CHF	80 % des frais réels, jusqu'à 1 500 €/2 125 \$/1 650 CHF

Option: Formules Maternité

La couverture Maternité Indigo Expat est facultative. Cette couverture est disponible pour les couples et les familles. Cela signifie qu'un conjoint ou partenaire doit également être couvert par la police d'assurance.

Garanties Maternité	Indigo Expat CFE 80	Indigo Expat CFE 90	Indigo Expat CFE 100
Maternité ² (hospitalisation et médecine courante) (délai de carence de 10 mois)	6 500 €/9 200 \$/7 150 CHF	6 750 €/9 550 \$/7 425 CHF	6 950 €/9 830 \$/7 645 CHF
Complications de grossesse et à l'accouchement ² (délai de carence de 10 mois)	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels

Option: Formule Évacuation et Rapatriement

La formule Évacuation et Rapatriement Indigo Expat est facultative.

Garanties de la formule Évacuation et Rapatriement	Indigo Expat
Évacuation médicale/rapatriement ² <ul style="list-style-type: none"> Lorsque le traitement nécessaire n'est pas disponible localement, nous évacuons l'affilié jusqu'au centre médical adéquat le plus proche² L'affilié pourra être rapatrié dans son pays d'origine si cela est préférable² Lorsqu'un traitement continu est requis, nous prendrons en charge les frais raisonnables d'hébergement en hôtel² Évacuation/rapatriement en cas d'indisponibilité de sang testé de façon adéquate² Suite à la sortie d'hôpital après des soins hospitaliers, si la nécessité médicale empêche le retour immédiat, nous prendrons en charge les frais raisonnables d'hébergement en hôtel (max. 7 jours)² 	100 % des frais réels 7 jours max.
Frais d'une personne accompagnant l'assuré évacué ou rapatrié ²	3 000 €/4 250 \$/3 300 CHF
Frais de transport des membres de la famille assurés en cas d'évacuation/rapatriement ²	2 000 €/2 800 \$/2 200 CHF par événement
Rapatriement du corps ²	10 000 €/14 000 \$/11 000 CHF
Frais de transport des membres de la famille assurés en cas de rapatriement du corps ²	2 000 €/2 800 \$/2 200 CHF par événement

Notes

1. Zone de couverture

Les deux zones de couverture géographiques sont les suivantes :

- Mondiale, qui fournit une couverture partout dans le monde
- Mondiale à l'exception des États-Unis

La zone de couverture choisie sera spécifiée sur le certificat d'assurance.

2. Entente préalable

Un formulaire d'entente préalable doit nous être soumis avant certains traitements et coûts. La prise en charge de ces traitements ou coûts est confirmée lorsqu'ils sont approuvés par Allianz Care. Les garanties qui requièrent une entente préalable sont indiquées par un 1 ou un 2 dans le tableau des garanties. Elles sont également listées ci-dessous, ainsi que d'importants détails :

- Ensemble des garanties hospitalières numérotées¹
- Hospitalisation de jour²
- Dialyse rénale²
- Chirurgie ambulatoire²
- IRM (imagerie par résonance magnétique). Pour un règlement direct au prestataire médical, une entente préalable peut être requise pour ces examens
- Tomographie² (par émission de positons) et scanographie tomographie
- Soins à domicile ou dans un centre de convalescence²
- Maternité², et complications de grossesse et à l'accouchement² (en hospitalisation uniquement)
- Oncologie² (en hospitalisation et soins de jour uniquement)
- Ergothérapie² (en consultation externe uniquement)
- Rééducation²
- Évacuation médicale ou rapatriement (si couvert)²
- Frais de transport des membres de la famille assurés en cas d'évacuation/rapatriement²
- Rapatriement du corps²
- Frais de transport des membres de la famille assurés en cas de rapatriement du corps²
- Frais d'une personne accompagnant l'assuré évacué ou rapatrié²
- Soins palliatifs²
- Soins de longue durée²

¹ Si l'entente préalable n'est pas accordée pour les garanties numérotées 1, nous nous réservons le droit de décliner la demande de remboursement. S'il est prouvé par la suite que le traitement administré était médicalement nécessaire, nous ne paierons que 80 % des garanties pour lesquelles l'assuré qualifie.

² Si l'entente préalable n'est pas accordée pour les garanties numérotées 2, nous nous réservons le droit de décliner la demande de remboursement. S'il est prouvé par la suite que le traitement administré était médicalement nécessaire, nous ne paierons que 50 % des garanties pour lesquelles l'assuré qualifie.

Nous devons être informés au moins cinq jours ouvrés avant le traitement afin d'assurer qu'il n'y aura pas de délai lors de l'admission. Cela permet à l'assuré de pouvoir être hospitalisé sans avancer de frais, dans la mesure du possible. Par ailleurs, cela permet également à nos professionnels médicaux de superviser le traitement.

En cas d'urgence, nous devons être informés dans les 48 heures suivant l'incident afin de nous assurer qu'aucune pénalité ne sera appliquée à la demande de remboursement.

Le formulaire d'entente préalable peut être téléchargé depuis notre

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions :

Assurances INDIGO EXPAT
63, rue de Provence
75009 Paris, France

site Internet : www.allianzworldwidecare.com.

3. Demande et délai de remboursement

Allianz Care sollicitera le remboursement auprès de la CFE en votre nom. Vous devez faire parvenir à Allianz Care un formulaire de demande de remboursement dûment complété accompagné des factures correspondantes, que nous enverrons ensuite à la CFE. Tout formulaire de demande de remboursement dûment complété est traité et les instructions de paiement sont envoyées à la banque de l'affilié dans un délai maximum de cinq jours ouvrés.

Les plafonds exprimés dans le tableau des garanties représentent la somme totale conjointement remboursée par la CFE et Allianz Care. Seuls les frais engagés qui sont raisonnables et d'usage seront couverts. Le montant de tout remboursement effectué par la CFE est reversé en totalité à l'affilié.

Les retraités dont les remboursements sont effectués par la CPAM de Tours sont tenus d'obtenir le remboursement des frais médicaux de la part de la CPAM de Tours avant d'envoyer leur demande de remboursement à Allianz Care. Tout remboursement perçu par la CPAM de Tours doit être indiqué sur le formulaire de demande de remboursement.

Le formulaire de demande de remboursement peut être téléchargé depuis notre site Internet : www.allianzworldwidecare.com

4. Plafonds des garanties

Deux types de plafonds de garantie sont indiqués dans le tableau des garanties. Le **plafond global de la formule**, applicable à certaines d'entre elles, est le montant maximum que nous paierons pour l'ensemble des garanties, par affilié, par année d'assurance, et sous cette formule en particulier. Certaines garanties ont également un **plafond propre**, par exemple « Soins à domicile ou dans un centre de convalescence ».

Ces plafonds de garantie peuvent être appliqués soit « par année d'assurance », « pour toute la vie » ou « par événement », comme par voyage, par visite ou par grossesse. Nous paierons parfois un pourcentage des coûts pour certaines garanties comme « 90 % des frais réels, jusqu'à 350 €/500 \$/385 CHF ».

Lorsque le plafond de garantie s'applique ou lorsque « 100 % des frais réels » est indiqué pour certaines garanties, le remboursement sera soumis au plafond global de la formule, si celle-ci en a un. Tous les plafonds s'appliquent par affilié(e) et par année d'assurance, sauf indication contraire dans le tableau des garanties.

5. Conditions générales de la police

Veuillez noter que la couverture est soumise à une souscription médicale : les pathologies préexistantes peuvent être exclues de la couverture ou bien un montant de prime plus élevé peut être appliqué pour refléter un risque plus grand dû à ces pathologies médicales préexistantes ou à des facteurs de risque supplémentaires. La couverture est sujette à l'acceptation de votre affiliation, qui sera confirmée par l'envoi du certificat d'assurance.

Ce tableau des garanties résume les prestations que nous fournissons pour chaque formule. Ces garanties sont soumises aux conditions générales de la police, telles qu'elles sont détaillées dans le guide des conditions générales pour particuliers remis aux adhérents lors de la prise d'effet de leur police. Les conditions générales pour contrats individuels peuvent également être téléchargées depuis notre site Internet www.indigo-expat.com.

Service téléphonique : + 33 (0)1 53 16 42 61
E-mail : moncey@moncey-assurances.com

AWP Health & Life SA, agissant par l'intermédiaire de sa succursale irlandaise, est une société anonyme régie par le code des assurances. No. 401 154 679 RCS Bobigny, France. Succursale irlandaise enregistrée auprès du bureau d'enregistrement des sociétés irlandaises (Irish Companies Registration Office), numéro d'enregistrement : 907619. Adresse : 15 Joyce Way, Park West Business Campus, Nangor Road, Dublin 12, Irlande. AWP Health & Life SA exerce sous la dénomination commerciale d'Allianz Care et Allianz Partners. Indigo Expat est un produit conçu et piloté en exclusivité par Assurances et Conseils Moncey.